VINCENT **DELAHAYE** • JOCELYNE **GUIDEZ**

LIBRES ET INDEPENDANTS POUR L'ESSONNE



2022 AU SÉNAT ET POUR L'ESSONNE !

Jocelyne Guidez et Vincent Delahaye,
Des sénateurs actifs, à votre écoute.



JOCELYNE GUIDEZ

Secrétaire de la **commission des affaires sociales**

Membre de la **délégation aux Outre-Mer**

Présidente du **groupe d'études Monde combattant et mémoire**

Vice-Présidente de la **commission d'enquête sur le harcèlement scolaire**

Vice-Présidente de la **commission d'enquête sur la situation de l'hôpital et le système de santé**



VINCENT DELAHAYE

Vice-Président du Sénat

Membre de la **commission des finances**

Membre du groupe d'études Énergie

Rapporteur de la **commission d'enquête sur les autoroutes**

Membre de la **commission départementale de la coopération intercommunale**

Membre de la **commission DETR**

704
Interventions en commission

34 612
Interventions en hémicycle

1123
Interventions longues dans l'hémicycle

97
Amendements déposés en commission

225
Amendements déposés en séance

40
Rapports signés

17
Propositions de loi ou résolutions déposées

175
Propositions de loi ou résolutions cosignées

77
Questions au gouvernement

Directeurs de publication : Vincent Delahaye et Jocelyne Guidez
Conception : Tania Hammouche • **Graphisme :** Fanny Duru
Imprimeur : Smith Corporate

Sénat :
Palais du Luxembourg - 15, rue de Vaugirard - 75291 Paris CEDEX 6
v.delahaye@senat.fr • j.guidez@senat.fr

Permanences

Vincent Delahaye :
Mairie de Massy - 1 avenue du Général de Gaulle, 91300 Massy

Jocelyne Guidez :
Mairie de Saint Chéron - 3 Parc des Tourelles, 91530 Saint-Chéron

édito

Au service des Essonniens

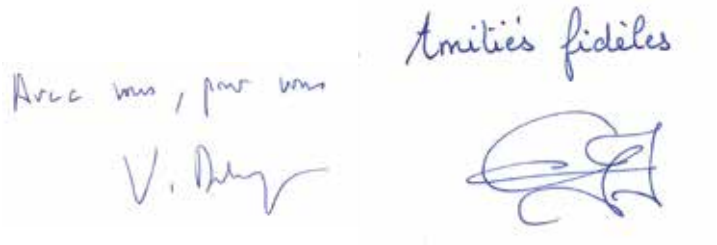
Chères collègues, Chers collègues,

Chaque année, depuis le début de notre mandat, nous avons à cœur de vous présenter le bilan de notre action au Sénat et pour notre département de l'Essonne.

La dernière session parlementaire a été marquée par les élections présidentielles et législatives. Les Français ont choisi de ne donner qu'une majorité relative au Président pour lui signifier la nécessité d'un pouvoir moins concentré et d'une démocratie plus ouverte. Cette situation fait craindre à beaucoup un blocage de nos institutions en cours de mandat. C'est possible, mais nous ne le croyons pas. Au contraire le Président et son gouvernement vont devoir dialoguer davantage, débattre avec les élus responsables de tous bords, de mieux et moins légiférer, pour plus d'efficacité. Moins de lois mais de meilleures lois peut être une chance pour notre pays. Le Sénat joue aujourd'hui un rôle déterminant pour défendre l'intérêt général, celui des collectivités et de notre département de l'Essonne. Chacun, à sa place, doit faire en sorte que ce quinquennat soit utile pour les Français.

Depuis la rentrée, les Français et les collectivités subissent le retour de l'inflation et la hausse des prix de l'énergie. Cette crise prévisible est la conséquence d'erreurs stratégiques en matière de production énergétique. Bien sûr il faut investir massivement dans les énergies renouvelables mais il faut surtout soutenir le nucléaire qui n'est malheureusement plus une filière d'excellence française. Comme pour la production de médicaments pendant la crise sanitaire, nous ne pouvons pas nous permettre de dépendre des autres pour assurer nos besoins énergétiques. Nous devons prendre conscience que notre pays a tous les atouts pour sortir plus fort de cette crise à condition de réagir vite et de bien définir les priorités.

Pour 2023 nous faisons le vœu de cette prise de conscience et nous vous souhaitons une pleine réussite pour vos projets locaux ainsi que le meilleur pour vous et vos proches.



Vincent Delahaye
Vice-Président du Sénat

Jocelyne Guidez
Sénatrice de l'Essonne





Hommage à Olivier Leonardt

Olivier n'a jamais été aussi épanoui qu'en tant que maire de Sainte-Geneviève-des-Bois de 2001 à 2017. Militant infatigable du Parti Socialiste et de SOS Racisme dont il a été l'un des fondateurs, il adorait sa chère commune, la défendait becs et ongles et aimait ses habitants. La maladie l'a malheureusement empêché de prolonger au Sénat un mandat qu'il avait très bien entamé. L'hommage remarquablement organisé par son successeur Frederic Petita et toute l'équipe municipale, a été l'occasion de retracer une vie très riche sur le plan public mais aussi privé. Nous n'oublierons jamais Olivier dont l'une des nombreuses qualités était une joie de vivre communicative !



Actions parlementaires

Création d'un «*bouclier*» contre l'inflation pour les communes

Une dotation en faveur des communes les plus affectées par la hausse des dépenses de personnel, d'approvisionnement énergétique et alimentaires a été adoptée durant l'été. Le montant du soutien alloué est égal à 50 % de la hausse au titre de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et à 70 %, grâce au Sénat, au titre des hausses de dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité, chauffage et d'achats de produits alimentaires en 2022. Pour être éligibles, les communes doivent remplir trois critères cumulatifs et il est possible de demander le versement d'un acompte. Ces critères ont fait l'objet de nombreux débats et grâce à l'action du Groupe Union Centriste, le périmètre des communes éligibles a pu être élargi.

Maintien de la CVAE

La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) décidée sans concertation avec les élus locaux a été annulée par le Sénat. Trois raisons ont justifié le soutien de Jocelyne et Vincent à cette position. Premièrement, les baisses d'impôts doivent être la conséquence d'une diminution des dépenses publiques et non pas être financées par le déficit et la dette. Deuxièmement, après la taxe d'habitation, la suppression de la CVAE réduirait encore l'autonomie fiscale des collectivités et leur dépendance aux dotations de l'État. Enfin, la compensation « dynamique » sur des bases solides n'a pas encore été présentée dans le détail.

« Malgré l'opposition du Sénat, le Gouvernement persiste et supprime la CVAE sur 2 ans. »

Retrouvez le déroulé de ce coup de théâtre sur Public Sénat.

Report obtenu pour actualiser les valeurs locatives des locaux professionnels

Compte tenu de la complexité du sujet et de la brièveté des délais accordés pour actualiser les valeurs locatives des locaux professionnels, Jocelyne et Vincent ont écrit avant l'été au ministre de l'Économie et des Finances afin de lui demander de repousser cette réforme. A la rentrée, devant l'absence de réponse du Gouvernement, Vincent a déposé une proposition de loi visant à conférer aux maires et présidents d'EPCI un pouvoir de saisine de l'administration fiscale en cas d'anomalies repérées dans la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Fin septembre, le Gouvernement a finalement annoncé reporter de 2 ans l'application de la réforme. Jocelyne et Vincent continuent de suivre cela de près, sachant que chaque communauté de communes ou d'agglomération dispose d'un délai supplémentaire pour corriger le tir. L'objectif est notamment d'empêcher que les hypermarchés soient favorisés aux dépens des commerces de centre-ville.


N° 884
SÉNAT
PROPOSITION DE LOI

Retrouvez la proposition de loi déposée par Vincent.

dernière minute !

Vincent a déposé une proposition de loi afin d'actualiser les valeurs locatives des locaux d'habitation au gré des mutations (vente, donation et succession) afin d'éviter le scénario brutal que le Gouvernement a mis en œuvre pour les valeurs locatives des locaux professionnels.



Actions parlementaires



Rencontre avec le ministre des Transports pour échanger sur les tarifs des péages

Après la *« mesurette »* des chèques vacances cet été, le Ministre des transports a accepté une augmentation de 4,75 % des péages pour 2023. C'est malheureusement beaucoup trop ! La hausse aurait dû être limitée à 1,8 % pour compenser les effets de l'inflation. La différence entre 1,8 % et 4,75 % payée par les automobilistes viendra gonfler encore les profits des sociétés d'autoroutes. Vincent a obtenu un rendez-vous avec le Ministre Clément Beaune au mois de novembre. Il a promis qu'un groupe de travail serait créé et que Vincent aurait sa place dans le dispositif. Dans l'attente, Vincent garde en tête la nécessité de supprimer le péage de Saint-Arnoult qui pénalise notamment les habitants contraints d'utiliser leur voiture pour travailler et renvoie bon nombre de camions encombrer la N20.

Le mauvais palmarès des ministres

Les questions écrites sont un outil essentiel du contrôle parlementaire de l'action du Gouvernement. Les ministres ont réglementairement 2 mois pour y répondre. Malheureusement ces 2 mois ne sont presque jamais respectés et certaines questions ne reçoivent pas de réponse. Devant ce constat et prenant acte du peu d'effet des rappels à l'ordre adressés au Gouvernement, Vincent, ses collègues Vice-Présidents et le Président Gérard Larcher ont décidé de publier sur le site du Sénat les statistiques des ministres. En espérant que l'affichage public de leurs *« performances »* les incitera à répondre aux Parlementaires.

Retrouvez le premier palmarès des ministres via ce QRCode

Organisation d'un colloque sur les concessions d'autoroutes

Les autoroutes méritent des études sérieuses. Les contrats historiques ne sont pas adaptés : l'État a conservé en l'état, au moment de la privatisation, des contrats qui ne permettent ni un vrai suivi de la concession, ni d'exercer une pression sur les concessionnaires. Il y a une surrentabilité d'au moins 30 milliards d'euros car le taux de rentabilité de 8 % attendu par les sociétés d'autoroutes sera atteint 10 ans avant la fin de la concession. La commission d'enquête dont Vincent était le rapporteur a demandé que ces contrats ne soient plus prolongés et qu'une définition claire et partagée de l'équilibre financier soit enfin établie. Le colloque que Vincent a organisé au Sénat avec une trentaine d'intervenants, universitaires, juristes et politiques, avait pour objectif d'éclairer le débat public.

Retrouvez l'intégralité des échanges du colloque sur la page YouTube de Vincent Delahaye.

dernière minute !

Vincent participera à la rédaction d'un ouvrage collectif sur les concessions d'autoroutes qui sortira en 2023. Pour maintenir la pression !



Actions parlementaires



Aidants

Jocelyne est toujours mobilisée pour que les aidants soient reconnus à leur juste valeur. Il reste du chemin à parcourir mais petit à petit ils sont de plus en plus présents dans le débat public. Le succès de la journée nationale du 6 octobre et la multitude d'événements organisés en sont la preuve ! En début d'année, elle a alerté la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées sur les difficultés que rencontrent les parents d'enfants polyhandicapés pour acquérir le matériel nécessaire à la bonne prise en charge des enfants à domicile. Les besoins spécifiques de ces enfants sont nombreux et impliquent la mise en place d'aides techniques adaptées : fauteuil roulant ou poussette médicalisée, siège-auto, siège-pot, siège de douche, coussins et d'autres accessoires onéreux. Malgré la contribution financière de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), le reste à charge est souvent important. En mars, elle a organisé une table ronde avec plusieurs associations afin d'échanger sur la possibilité de créer un statut de l'aidant mais aussi et surtout de voir de quelle manière ils pourraient avoir accès à validation des acquis de l'expérience (VAE).

« Aider un proche au quotidien permet de développer des compétences et un savoir-faire qui méritent d'être reconnus. »

Trouble du Déficit de l'Attention (TDA)

En février, au lieu de l'examen de la proposition de loi prévu, c'est à travers un débat que le sujet a été abordé dans l'hémicycle. Malgré un rapport très complet et de qualité, la commission des affaires sociales a estimé qu'il fallait approfondir le sujet et peut-être étendre les mesures à l'ensemble des troubles du neuro-développement. Une mission d'information devrait voir le jour en 2023 afin de continuer à travailler sur le sujet. La proposition de Jocelyne a fait naître beaucoup d'espoir chez les parents et les associations. Elle va donc continuer de mettre en lumière ce trouble souvent méconnu.

dernière minute !

En mars 2023, elle parraine une association qui organisera au Palais du Luxembourg une projection du film « TDAH, le combat d'une mère ». La projection sera suivie d'un débat avec des associations, des parents et des professionnels.

Violences conjugales : passons enfin à l'action !

C'est avec détermination que Jocelyne, en tant que rapporteur, a défendu le texte qui vise à soutenir les victimes de violences conjugales, qui sont principalement des femmes, pour qu'elles retrouvent leur indépendance en créant une aide financière sous la forme d'un prêt d'urgence accordé par les caisses d'allocations familiales (CAF). À la suite des auditions menées pour la rédaction du rapport, Jocelyne a proposé plusieurs amendements, notamment pour que cette aide "universelle" soit assortie d'un accompagnement social et professionnel. Le prêt d'urgence sera versé en trois mensualités, la première mensualité sera octroyée sous trois jours ouvrés. La balle est maintenant dans le camp des Députés, s'ils valident le texte, cette aide sera inscrite dans le code de l'action sociale et des familles. Ce dispositif ne suffira pas à faire disparaître ce fléau de notre société mais offrira un nouvel outil à disposition des victimes et des associations qui les accompagnent.

« La condition financière ne doit plus être un frein pour mettre fin à une relation toxique. »

En 2021

122 femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint
1 femme tuée **tous les 3 jours**
+ 20 % par rapport à 2020
74 % avaient déjà fait un signalement





dernière minute !

Le texte sera examiné en janvier à l'Assemblée nationale

La loi « *Marché du travail* » ouvre la VAE aux proches aidants

Adoptée en novembre, elle prévoit, notamment dans son article 4, d'ouvrir plus largement l'accès à la VAE aux proches aidants et aux aidants familiaux. L'aide apportée sera assimilée à une période de mise en situation en milieu professionnel. Cette mesure doit permettre d'augmenter le nombre de personnes potentiellement détentrices de certifications dans le domaine sanitaire et social. Un service public de la VAE est créé afin de renforcer l'accompagnement des candidats et simplifier certaines procédures pour mieux répondre aux besoins du marché de travail et aux difficultés de recrutement dans certains secteurs (sanitaire, industrie et transports).



Actions parlementaires

Encore un coup de BALAI en 2022 !

Après le Sénat, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité la deuxième proposition de loi Balai (Balai II) tendant à améliorer la lisibilité du droit par l'abrogation de lois obsolètes. Le *« Bureau d'Abrogation des Lois Anciennes Inutiles »* (BALAI) mis en place par Vincent au Sénat a déjà permis de faire adopter deux lois, Balai I et Balai II, supprimant 164 lois adoptées entre 1819 et 1980, tombées en complète désuétude. Parmi les textes supprimés, on retrouve des lois d'une autre époque, comme celle de l'appel en 1950 des jeunes gens sous les drapeaux, des règles relatives à l'assemblée algérienne ou encore du contentieux des dommages de guerre. Il y a également des lois devenues obsolètes, comme celles de l'automatisation (informatisation) du casier judiciaire et de la création de la taxe professionnelle, remplacée par la contribution économique territoriale depuis 2010.

« L'objectif est simple, rendre les normes en vigueur plus lisibles pour nos concitoyens car nul n'est censé ignorer la loi. »



Retrouvez le communiqué AFP

dernière minute !

2023, l'année du BALAI 3 ! Une troisième proposition de loi, BALAI III sera déposée en 2023. Elle sera consacrée aux collectivités territoriales qui sont concernées par plus de 400 000 normes aujourd'hui.

Groupe de travail sur l'énergie au Sénat

Dans le prolongement de sa tribune sur le Nucléaire parue dans Les Échos en février, Vincent a lancé un groupe de travail sur l'énergie afin de faire prendre conscience qu'il faut agir rapidement pour garantir notre indépendance énergétique. Vincent et ses collègues du groupe Union Centriste ont auditionné des dizaines d'acteurs du secteur et formulé des propositions pour augmenter notre production d'électricité. Dans le cadre de ces travaux, un fascicule à destination des élus a été rédigé pour vous permettre d'approfondir vos compétences et mieux discerner votre rôle dans la transition énergétique.

Vous pouvez le retrouver ici.

Accélération de la production d'énergies renouvelables

Le Sénat a adopté en première lecture le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Le projet de loi s'articule autour de trois axes : un allègement des procédures administratives pour réduire le temps de déploiement des projets ; une accélération du développement de l'énergie solaire et de l'éolien en mer ; une amélioration de l'acceptabilité locale des projets. Il facilite l'installation de panneaux photovoltaïques aux abords des autoroutes, grands axes et sur les parkings extérieurs. Cependant, contrairement à ce que Vincent défendait, l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France (ABF) n'est pas devenu un avis simple, laissant l'appréciation aux Maires, pour l'installation de panneaux photovoltaïques aux abords des monuments historiques. L'ABF voit même ses pouvoirs renforcés avec l'introduction d'un avis conforme sur l'implantation d'éoliennes. Le projet intègre une planification territoriale des projets d'énergies renouvelables, les Maires et les conseils municipaux pourront choisir des zones susceptibles de recevoir les projets. Une procédure de modification simplifiée du PLU et du PLUI est d'ailleurs créée pour permettre leur implantation.



Actions parlementaires



Monde combattant

Depuis sa nomination en tant présidente du Groupe d'études du Monde Combattant et de la Mémoire, Jocelyne n'a de cesse de multiplier les actions pour que le monde combattant prenne la place qui lui revient de droit au sein du Sénat. En décembre 2021, l'édition d'un journal a permis la mise en avant des actions de l'année : auditions d'historiens, rencontre avec la Ministre, visite de l'historial Charles de Gaulle, ravivage de la flamme.... En 2022, le point d'orgue du Groupe d'études a été la réalisation d'une exposition, sous le haut patronage de Gérard Larcher, au sein du Palais du Luxembourg. Pour cette première édition, les membres du Groupe d'études avaient choisi de mettre en avant les *« Compagnons de la libération »*. Cette volonté de Jocelyne d'œuvrer pour le monde combattant et de faire vivre le devoir de mémoire a été encore renforcée par son engagement au sein de l'IHEDN (Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale). Diplôme d'auditrice en poche, elle se fait un devoir de contribuer au renforcement du lien entre l'Armée et la Nation.

Sénateurs et députés s'accordent sur le projet de loi portant reconnaissance de la Nation envers les Harkis

Jocelyne est intervenue en tant qu'oratrice du groupe UC lors des débats, elle ne peut donc que se réjouir de la réussite de la commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi portant reconnaissance de la Nation envers les Harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie de statut civil de droit local.

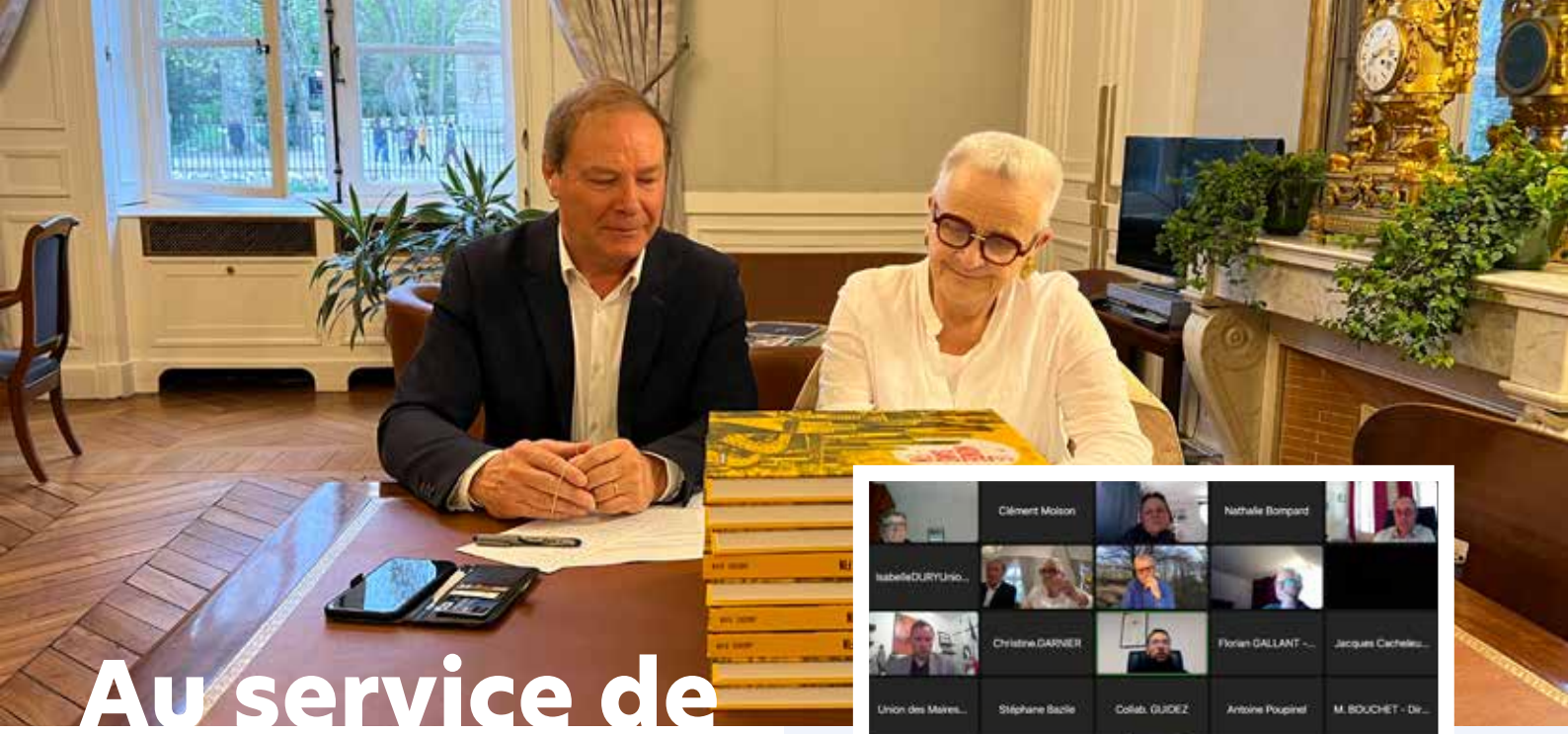
Cette page de l'histoire est particulièrement tragique. Aucune mesure ne sera jamais suffisante pour réparer toutes les violences, la souffrance, les atrocités subies par les Harkis et leur famille. Ce texte représente une avancée et s'inscrit dans une trajectoire de réparation des blessures d'un passé toujours proche et vivant. La mémoire est un socle pour la construction de nos identités, un pilier pour notre cohésion nationale afin de bâtir une Nation plus forte, plus solidaire, plus unie, plus résiliente.



Proposition de loi visant à renforcer le lien Armée-Nation, la mémoire et la reconnaissance à l'égard des combattants, toutes générations confondues

Ils sont plus de 104 sénateurs à avoir co-signé cette proposition de loi que Jocelyne a déposée en novembre. Le premier article vise à améliorer l'appellation de la *«Retraite du combattant»* en remplaçant ces termes par *«Allocation de Reconnaissance du Combattant»*. En 2022, *« La retraite du combattant»*, s'élève à 782,60 euros par an. Cette retraite, créée en 1930 pour indemniser *«la fatigue, l'usure, la vieillesse prématurée et les blessures invisibles (psychiques, psychologiques)»*, témoigne de la reconnaissance nationale. Le second article prévoit le renforcement des missions de l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre) afin qu'il contribue à promouvoir les liens entre l'Armée et la Nation, la transmission de la mémoire des conflits auxquels la France a participé et la valorisation de l'engagement des citoyens en faveur du monde combattant.

« Cette proposition de loi engage une réflexion sur les leviers nécessaires pour impliquer les jeunes dans les initiatives mémorielles, pérenniser les associations du monde combattant et remédier au peu d'engagement de notre population à la défense nationale. »



Au service de l'Essonne

Soutenir les collectivités pour l'apprentissage

Les lois de finances 2022 ont instauré un financement par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) des frais de formation des apprentis employés par les collectivités et les établissements publics, en contrepartie de l'instauration d'une cotisation de 0,1 % sur la masse salariale des collectivités. La loi de finances 2023 met fin à la pérennité de ce financement. Vincent et Jocelyne ont déposé un amendement qui vise à rétablir le financement mis en place en 2022. Cet amendement a été voté par le Sénat mais le Gouvernement y reste opposé. A suivre.

Retour à un partage facultatif de la taxe d'aménagement

La loi de finances 2022 avait rendu obligatoire le reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement entre communes et intercommunalités. Les communes bénéficiant d'une taxe d'aménagement étaient dès lors « contraintes » de délibérer sur le pourcentage de reversement avant le 31 décembre 2022. Le Sénat a fait adopter en loi de finances rectificative pour 2022 le retour à un partage facultatif. Cette proposition a été acceptée par le Gouvernement. Elle prend donc effet dès maintenant.

« C'est aux élus locaux d'apprécier librement la pertinence d'un partage éventuel de la taxe d'aménagement, en fonction des équipements publics et des compétences transférées, qui varient considérablement selon les territoires. »

Retrouvez l'amendement sur la taxe d'aménagement via ce QR code.

3DS : une loi qui va dans le bon sens

La loi 3DS n'est pas le nouvel acte de décentralisation attendu par les élus. Il ne comporte aucune réorganisation des pouvoirs publics dans le sens d'une plus grande décentralisation ni aucune ambition en matière de déconcentration de l'État. L'accord entre députés et sénateurs obtenu au terme d'une négociation exigeante, entérine plusieurs avancées sur des points majeurs :

- Encadrer l'implantation d'éoliennes grâce aux plans locaux d'urbanisme ;

- Permettre aux communes de transférer des compétences "à la carte" à leur intercommunalité, notamment la compétence assainissement ;

- Garantir le transfert des routes nationales prioritairement aux départements ;

- Renforcer l'application du principe de subsidiarité en soumettant l'exercice de la compétence "voirie" à la reconnaissance d'un intérêt communautaire ou métropolitain, et en élargissant les possibilités de restitution aux communes de la compétence "tourisme" ;

- ou encore adapter la loi "SRU" à chaque commune, en permettant la conclusion de contrats de mixité sociale entre le maire et le préfet sans veto « parisien » et la mutualisation des objectifs au niveau intercommunal.

« 3DS n'est qu'une étape et, pour l'avenir, un texte plus ambitieux est nécessaire. Nous devons répondre au besoin de décentralisation et d'efficacité de l'action publique. »

Téléchargez le diaporama de cette réunion.



Au service de l'Essonne

La santé au cœur des préoccupations

Créée en fin d'année 2021, la commission d'enquête sur la situation de l'hôpital et le système de santé a rendu son rapport en mars 2022. En tant que vice-présidente, Jocelyne partage les conclusions du rapport qui appelle à redonner du souffle à l'hôpital en lui laissant davantage de liberté et d'autonomie dans son organisation, en lui attribuant des moyens proportionnés aux défis de santé actuels et en redessinant sa place au sein du système de soins. Jocelyne est également intervenue dans deux débats qui avaient pour thématique les urgences hospitalières et la place du médico-social sur l'organisation des soins.

Débat sur la place du médico-social dans l'organisation des soins

Au nom du groupe Union Centriste, Jocelyne a appelé le gouvernement à prendre en compte les nouvelles professions qui ont vocation à intervenir en EHPAD ; coordination des parcours de soins, démarche qualité, sport adapté… Dans un souci d'améliorer les conditions d'accueil de nos aînés et de soulager les soignants, ces nouveaux professionnels doivent être intégrés dans le champ du forfait soins.



Jocelyne a été désignée par Gérard LARCHER pour siéger au conseil d'administration de l'Agence régionale de santé (ARS) de l'Île-de-France.

Protéger nos enfants contre le harcèlement scolaire et au cyberharcèlement

Entre 800 000 et 1 million d'élèves, soit 6 à 12% des enfants, subissent ou ont subi une forme de harcèlement scolaire au cours de leur scolarité. Lors des débats, Jocelyne a souligné que dans une logique de prévention, il est essentiel de promouvoir la création de stages de sensibilisation aux risques liés au harcèlement scolaire. Un tel dispositif à visée réparatrice et constructive est primordial, car il contribue tant à la reconstruction psychologique de l'enfant harcelé et de sa famille qu'à la sensibilisation et à la responsabilisation de l'enfant auteur des faits, via le suivi d'un stage spécifiquement conçu à cette fin. Pour lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement, il faut évidemment des sanctions, mais aussi de la prévention et de l'éducation. C'est d'ailleurs ce que préconisait l'excellente mission d'information sénatoriale. Prévenir, c'est éviter d'avoir à sanctionner et surtout empêcher que des vies ne soient brisées.

« C'est en éduquant les élèves aujourd'hui que nous formerons les citoyens de demain. »

Mieux rémunérer des agriculteurs

Examinée dans le contexte de la hausse des prix des matières premières agricoles, cette proposition de loi a permis de travailler sur la construction d'un prix plus juste pour les agriculteurs. L'objectif premier est de garantir que les matières premières agricoles ne fassent pas l'objet de négociations. La proposition de loi a été complétée afin de rééquilibrer le rapport de force dans les négociations commerciales et d'améliorer l'efficacité au profit des agriculteurs.





Au service de l'Essonne

Améliorer la qualité des raccordements en Fibre optique

Les opérateurs de fibre optique se livrent une concurrence féroce et font appel à des sous-traitants souvent peu scrupuleux donnant des raccordements de piètre qualité. Vincent et Jocelyne ont cosigné une proposition de loi dont l'objectif est d'obtenir la remise en état des réseaux dégradés (armoires techniques, câbles, boîtiers...) et sanctionner tout manquement aux règles de l'art. La proposition de loi prévoit également d'obliger les fournisseurs d'accès à limiter le nombre de rangs de sous-traitants, à communiquer les plannings d'intervention sur le réseau et à autoriser l'opérateur à réclamer des preuves de la bonne exécution des prestations. Les abonnés victimes de coupures pourront résilier leur abonnement sans frais et être indemnisés. La proposition aurait l'accord du gouvernement et pourrait être votée courant du 1er semestre 2023.

Combattre les décharges du Grand Paris

Des réseaux criminels ou des entreprises saccagent l'environnement en Essonne. Il y a 4 ans, à Fleury-Mérogis, près de 300 000 tonnes de déchets de chantiers pollués à l'amiante et au mercure ont été enfouis illégalement. À Saint-Hilaire, l'entreprise Bouygues, directement engagée dans des opérations d'aménagement du Grand Paris, envisage de déverser des déblais issus de ses chantiers. Vincent et Jocelyne ont rejoint le collectif *« Nous ne sommes pas la décharge du Grand Paris »* et ont demandé au Préfet de conditionner le déchargement de terres issues des chantiers du Grand Paris à un accord explicite des Maires. Jocelyne a posé une question écrite et une question orale en décembre pour attirer l'attention du ministre de la transition écologique sur notre département.

Lutter contre les dépôts sauvages

Trois mesures requièrent une modification des textes législatifs ou réglementaires : la consolidation juridique du recours aux pièges photographiques et aux caméras de chasse, la mise en place d'une amende forfaitaire délictuelle en cas de décharges sauvages et l'obligation pour les professionnels chargés d'éliminer les déchets de présenter au commanditaire des travaux une preuve de dépôt en déchetterie. Au niveau local, de bonnes pratiques ont été relevées, notamment s'appuyer davantage sur les gardes-champêtres, renforcer la coopération entre les maires et le parquet dans la sanction, instaurer un partenariat entre les communes et les chasseurs pour prévenir ou encore encourager les particuliers victimes sur un terrain privé à déposer plainte, voire à se constituer partie civile.

Chiffres :

36 000 décharges en France

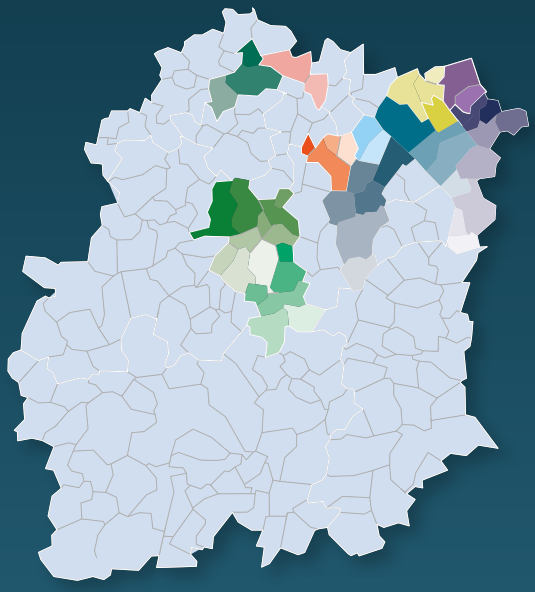
+ 85% : augmentation du nombre d'infraction entre 2017 et 2021

*source ADEME



Un an sur le terrain

Le tour de l'Essonne



Vincent réalise un « Tour de l'Essonne » afin de rencontrer les élus, faire un état des lieux des projets en cours et des problématiques. Un compte rendu des points clés vous est proposé en reprenant l'actualité de chaque ville par canton.

Retrouvez toutes les étapes sur mon site internet **vincentdelahaye.com**



MAROLLES-EN-HUREPOIX



NOZAY



CHAMARANDE



DOURDAN



DRAVEIL





ST ESCOBILLE



MOIGNY-SUR-ECOLE



CORBEIL-ESSONNES





MAROLLES-EN-BEAUCE





SACLAY





YERRES



LARDY



WISSOUS



VILLEBON-SUR-YVETTE



SAVIGNY-SUR-ORGE



SAINT-CHÉRON



ANGERVILLE



ARPAJON



LISSES



MILLY-LA-FORÊT





STE-GENEVIÈVE-DES-BOIS





LE MÉRÉVILLOIS





MORANGIS





CC PAYS DE LIMOURS



AM.E.L.I.E
AMicale des Elus Libres
et Indépendants de l'Essonne

Rejoignez les élus libres et indépendants de l'Essonne !

L'amicale des élus libres et indépendants de l'Essonne, a été fondée en 2012 suite à la campagne sénatoriale de 2011. Vincent Delahaye conduit alors la liste des élus « libres et indépendants pour l'Essonne ». Avec Jocelyne Guidez et les autres membres de leur équipe ils s'engagent à guider, informer et aider tous les élus du département. Pour Vincent, Jocelyne et les membres fondateurs, cette dynamique est toujours vive et présente.

« La vocation d'AMELIE est de constituer un réseau d'élus au sein duquel chacun trouvera aide, conseil et formation. »

L'amicale des élus libres et indépendants de l'Essonne organise des évènements tout au long de l'année pour favoriser ces moments de rencontre, de partage, de réflexion et de convivialité, comme la conférence débat « miracle énergétique et dérive climatique » animée par Jean-Marc Jancovici en mars dernier.

Retrouvez la conférence déjà visionnée par plus de 6500 personnes sur Facebook et Youtube.

Pour adhérer à l'AMicale des Elus Libres et Indépendants de l'Essonne, veuillez remplir le formulaire suivant :

Nom : ..... **Prénom :** .....

Email : .....

Numéro de mobile : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Mandat : .....

.....

TARIF ADHESION ANNUEL : 15€
Chèque libellé à l'ordre de AMELIE

L'AMicale des Elus Libres et Indépendants de l'Essonne (AM.E.L.I.E.) - Mairie de Massy – Vincent Delahaye
1 Avenue Charles de Gaulle 91300 MASSY - tel : 01 42 34 48 27